DEPARTEMENT DE LA MARNE

MAIRIE DE
MATOUGUES
51 510 MATOUGUES

☎ : 03 26 70 99 26
mairie@matougues.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le lundi dix-neuf octobre à 19h00.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Le Conseil municipal, convoqué le 09 octobre 2026 pour une séance fixée au 15 octobre 2026, ne s'est pas réuni faute de quorum.
Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, une nouvelle convocation a été adressée le 16 octobre 2026 pour une séance fixée au 19 octobre 2026.

Réuni sur seconde convocation, le Conseil municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :
M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, Mme LELOUP Sylvie, M. LEBLOND Michaël, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, M. WALGRAEVE Alexandre.

Absents excusés :

- **Mme GOBILLARD Lysiane, ayant donné pouvoir à Mme CARBONNIER Carole ;**
- **M. JACQUINET Benoît, ayant donné pouvoir à M. WALGRAEVE Alexandre ;**
- **Mme LALLEMAND Elizabeth, ayant donné pouvoir à M. LEBLOND Michaël ;**
- **Mme VANKERREBROECK Charlotte, ayant donné pouvoir à M. ADNET Bruno ;**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme LELOUP Sylvie désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion 10 septembre 2026.
Aucune question n'a été soulevée.
En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

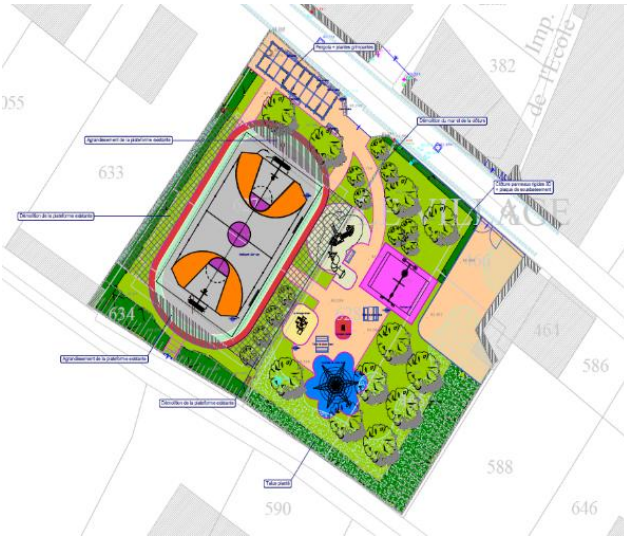
ORDRE DU JOUR :

- **Projet d'aménagement d'une aire de jeux, rue de Haut**
- **Commission travaux création d'un espace de stockage pour le matériel des salles des fêtes et état du muret situé au 34 Grande Rue**
- **Travaux dans le logement 4 rue des Juifs mise en conformité de l'installation électrique, rénovation de la cuisine et demande d'ouverture dans le grillage**
- **Autorisation donnée au personnel d'effectuer des heures supplémentaires**
- **Rétrocession du lotissement de la Grosse Haie**
- **Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et attributions de compensation 2026**
- **Occupation du domaine public - Taxis**
- **Protection sociale complémentaire**
- **Désignation d'un troisième correspondant au syndicat S3M**
- **Diverses délibérations**
- **Informations et questions diverses**

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

42-2026	TRAVAUX DANS LE LOGEMENT 4 RUE DES JUIFS
43-2026	AUTORISATION DONNEE AU PERSONNEL D'EFFECTUER DES HEURES SUPPLEMENTAIRES
44-2026	RETROCESSION DU LOTISSEMENT DE LA GROSSE HAIE
45-2026	RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026
46-2026	DESIGNATION D'UN TROISIEME CORRESPONDANT AU SYNDICAT S3M
47-2026	ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIÈRE COMMUNAL

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX, RUE DE HAUT



Présentation aux membres du Conseil municipal du projet d'aménagement d'une aire de jeux située rue de Haut.
Ce projet prévoit notamment l'installation des équipements suivants :

- Un city-stade avec une piste de course ;
- Des jeux pour enfants : structure à grimper de type araignée, toboggan, tunnel et balançoires ;
- Des bancs et des tables ;
- Des points d'eau ;
- Un espace dédié au stationnement des vélos et des trottinettes.

La commune est actuellement dans l'attente du chiffrage de ce projet afin d'en évaluer le coût et d'étudier sa faisabilité financière.
La réalisation de cet aménagement sera envisagée en fonction du montant des travaux et des possibilités budgétaires de la commune.

COMMISSION TRAVAUX CREATION D'UN ESPACE DE STOCKAGE POUR LE MATERIEL DES SALLES DES FETES ET ETAT DU MURET SITUE AU 34 GRANDE RUE

Le Maire propose de réunir la commission Travaux pour étudier la création d'un espace de stockage du matériel de la salle des fêtes, devenu insuffisant depuis l'installation de la pompe à chaleur, ainsi que les réparations à envisager sur le muret dégradé du 34 Grande Rue.

TRAVAUX DANS LE LOGEMENT 4 RUE DES JUIFS MISE EN CONFORMITE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE, RENOVATION DE LA CUISINE ET DEMANDE D'OUVERTURE DANS LE GRILLAGE

Le Maire présente les travaux envisagés : mise en conformité de l'installation électrique, rénovation de la cuisine et création d'une ouverture dans le grillage arrière pour faciliter les livraisons de fioul.

À l'unanimité, le Conseil APPROUVE ces travaux et AUTORISE le Maire à solliciter les devis, engager les travaux dans la limite des crédits budgétaires et signer les documents nécessaires.

AUTORISATION DONNEE AU PERSONNEL D'EFFECTUER DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Vu le CGCT, le Code général de la fonction publique, le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et l'avis du comité social territorial du 11 septembre 2026, le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE les heures supplémentaires effectuées à la demande du responsable de service par les agents titulaires, stagiaires et contractuels des catégories B et C concernés :

Personnels d'animation pour le centre de loisirs et agents techniques pour l'entretien des espaces verts et des locaux communaux.

Le Conseil AUTORISE leur indemnisation selon les dispositions réglementaires applicables,
CHARGE le Maire d'en contrôler la réalisation
PRÉVOIT les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget.

RETROCESSION DU LOTISSEMENT DE LA GROSSE HAIE

Le Maire rappelle que le lotissement « La Grosse Haie » a été autorisé par arrêté n° 27-2016-1 du 2 juin 2016 (PA n° 051357 16R0001). Par courrier du 29 mars 2026, Mme Marie-Odile HOFFMAN née GILLE a demandé la rétrocession de ses équipements. La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne s'est prononcée le 25 juin 2026 sur la reprise des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.
À l'unanimité, le Conseil ACCEPTE la rétrocession gratuite à la commune de la parcelle ZB n° 85 (682 m²), propriété de l'indivision GILLE et constituant la voirie du lotissement, en vue de son intégration au domaine privé communal ;
APPROUVE le projet de convention annexé ;
AUTORISE le Maire à signer la convention et à accomplir les démarches nécessaires au transfert par acte authentique en la forme administrative ;
AUTORISE Mme Carole CARBONNIER, adjointe, à représenter la commune dans le cadre des habilitations légalement requises ;
CHARGE le Maire de l'exécution et des formalités de transmission et de publicité. Les réseaux sont exclus de cette rétrocession communale.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026

Le Maire présente le rapport 2026 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), soumis à l'approbation des communes membres conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Pour Matougues, l'attribution de compensation définitive 2026 est fixée à 4 113 €.
Après délibération, le Conseil APPROUVE à l'unanimité le rapport CLECT 2026 et le montant de 4 113 €, et DÉCIDE de notifier la décision au président de la Communauté d'agglomération.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TAXIS

Le Maire indique que ce point est reporté à une prochaine séance, le dossier étant toujours examiné par les services de la sous-préfecture de Reims.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Maire présente le contrat collectif frais de santé proposé par le Centre de gestion de la Marne à compter du 1er janvier 2027. Le Conseil se montre favorable à l'option n° 4, modulant la participation selon la situation familiale, mais souhaite disposer de davantage de temps pour fixer les montants. La décision est reportée à la séance de novembre 2026.

DESIGNATION D'UN TROISIEME CORRESPONDANT AU SYNDICAT S3M

Le Maire rappelle la désignation de M. Gilbert PERNET comme correspondant titulaire et de M. Sylvain HUSSON comme suppléant (délibération n° 12-2026 du 27 mars 2026).
À l'unanimité, le Conseil DÉSIGNE M. Alexandre WALGRAEVE comme correspondant suppléant supplémentaire auprès du S3M.

DIVERSES DELIBERATIONS

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire rappelle le devis SEDI de 7 068,19 € présenté en septembre et soumet une seconde offre de GESCIME, société spécialisée dans le funéraire, d'un montant de 5 783,40 €. Cette offre, plus complète et comprenant une assistance juridique, est inférieure de 1 284,79 € à celle de SEDI.

À l'unanimité, le Conseil RETIENT l'offre GESCIME à 5 783,40 €, AUTORISE le Maire à signer le devis et les documents nécessaires et le CHARGE de l'exécution de la décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Champs Chevaliers : le Maire annonce la distribution prochaine d'un courrier d'information aux habitants du secteur concernant les travaux prévus.

Sapeurs-pompiers de Matougues : M. Alexandre WALGRAEVE présente le rapport de visite du SDIS du 5 octobre 2026. Celui-ci souligne le bon entretien des locaux et matériels, ainsi que le suivi des formations. Deux recrutements sont en cours. Des points de vigilance concernent la vérification des équipements de protection incendie et le suivi des visites médicales d'aptitude. Le Conseil prend connaissance de ces observations

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance **Le Maire, ADNET Bruno**

